

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 10.05.2023
Date de fin de visibilité prévue: 10.05.2024
Numéro de publication: BA-VS10-0000000061

Entité de publication
Ville de Sion, Espace des Remparts 6, 1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Enquête publique



Zone réservée
Enquête publique

Bramois, Lieu-dit *Vers le Pont*, secteur Manufacture

Moyen de droit / Consultation

Le conseil municipal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 23 mars 2023, de déclarer zone réservée, pour une durée de 5 ans, au sens des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), le secteur de la Rue de la Manufacture et du Chminb du Creux-de-Nax à Bramois.

Les parcelles concernées par la zone réservée sont les suivantes :

16332 / 20205 / 20243 / 20321 / 20356 / 20358 / 20359 / 20360 / 20361 / 20363 /
20366 / 20367 / 20368 / 20369 / 20370 / 20376 / 20379 / 20382 / 20383 / 20384 /
20388 / 20389 / 22088 / 22089 / 22091 / 22092 / 22256 / 22369 / 22464 / 22523 /
22568 / 22630 / 22632 / 22638 / 2292

Les buts poursuivis sont :

- Geler les zones à bâtir nécessitant, avant toute construction, l'élaboration de mesures de planification d'ensemble pour garantir une urbanisation rationnelle ;
- Préserver les qualités paysagères caractéristiques du secteur ;
- Permettre des changements d'affectation et/ou mesures de densification.

À l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation de nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

Point de contact

Le dossier pourra être consulté, les jours ouvrables et sur rendez-vous préalable au 027 324 17 22, du lundi au jeudi, de 8h30 à 11h30 au secrétariat du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Espace des Remparts 6, 4ème étage. Les observations ou les oppositions dûment motivées devront être adressées par lettre recommandée, en trois exemplaires, au service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Sion, Espace des Remparts 6, 1950 Sion, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Délai

30 jours

Expiration du délai: 12.06.2023